



Liquidation maison suite divorce

Par **mag**, le **15/05/2012** à **20:06**

Bonjour,

Actuellement en procédure de divorce, nous avons signé un compromis pour la vente de notre maison et qui sera vendue le 04 juillet, je viens de recevoir un courrier de mon avocat me disant que notre dossier sera plaidé le 16 novembre 2012 (procédure entamée depuis mai 2010).

Pourrions nous alors demandé au notaire de liquider la maison auprès de la banque (en sachant qu'il y a encore en commun un terrain et une voiture) car monsieur à suspendu les traites de cette maison avec mon accord jusqu'en novembre 2012